

ÉCOLE FONDAMENTALE ABBÉ NOËL ÉGHEZÉE

RÈGLEMENT
D'ORDRE
INTÉRIEUR

•
PROJETS
PÉDAGOGIQUE,
D'ÉTABLISSEMENT,
ÉDUCATIF

📍 Route de Gembloux, 32
5310 Eghezée
☎ 081/81.19.39
0474/43.51.68
✉ directionefan@skynet.be
secretariatefan@skynet.be
🌐 <https://www.efan.be>
f École Fondamentale
Abbé Noël





CHERS PARENTS,

Ce document qui vous est transmis doit permettre à chacun de se situer face au fonctionnement quotidien de l'école. Il doit permettre à chaque acteur de s'engager afin de faire de l'école, non seulement **un lieu d'organisation des apprentissages**, mais aussi et surtout **un lieu d'éducation, de participation, d'éveil et d'épanouissement**.

L'école, pour accomplir au mieux sa mission, en collaboration avec les parents, doit instaurer un ensemble de règles qui définiront les limites à ne pas dépasser et donc à respecter.

Restant à votre entière disposition, nous vous prions de croire en notre entier dévouement.

**L'Équipe Éducative
La Direction**



INSCRIPTIONS

Toute demande d'inscription d'un élève émane des parents ou de la personne légalement responsable.

Elle peut également émaner d'une personne qui assure la garde de fait du mineur, pour autant que celle-ci puisse se prévaloir d'un mandat exprès d'une des personnes susmentionnées ou d'un document administratif officiel établissant à suffisance, son droit de garde.

La demande d'inscription est introduite auprès de la direction de l'établissement **au plus tard le premier jour ouvrable scolaire du mois de septembre.**

L'inscription peut être prise au-delà de cette date pour des raisons exceptionnelles et motivées, appréciées par le chef d'établissement.

Avant inscription, l'élève et ses parents ont pu prendre connaissance des documents suivants :

1. Le projet éducatif et le projet pédagogique du Pouvoir Organisateur.
2. Le projet d'établissement
3. Le règlement des études
4. Le règlement d'ordre intérieur
5. Un document informatif relatif à la Gratuité d'accès à l'enseignement établi et mis à disposition des écoles par les services du Gouvernement reprenant au moins la définition décréte de frais scolaires et les Articles 100 à 102 du décret « Missions » du 24 juillet 1997.

Dans l'enseignement maternel, la 1ère inscription est reçue toute l'année.

Par l'inscription de l'élève dans l'établissement, les parents et l'élève en acceptent le projet éducatif, le projet pédagogique, le projet d'établissement, le règlement des études et le règlement d'ordre intérieur.

L'ORGANISATION



RÈGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

HORAIRES

MATERNELLE

Garderies
(Réfectoire IMAJE)

Matin : 7h00

Après-midi :
15h35 - 18h30

Mercredi :
11h30 - 18h30

Récréations
10h10 - 10h30
14h20 - 14h40

**Activités ou cours
matin**
Accueil à 8h30
Activités à 8h45

Temps de midi
11h45 - 13h00

**Activités ou cours
après-midi**
Activités à 13h00

Fin des cours
15h30

Excepté le mercredi :
Fin des cours à 11h30

PRIMAIRE

Garderies
(Réfectoire IMAJE)

Matin : 7h00

Après-midi :
16h30 - 18h30

Mercredi :
11h30 - 18h30

Récréations
10h10 - 10h30
14h15 - 14h35

**Activités ou cours
matin**
Cours à 8h30

Temps de midi
12h10 - 13h20

**Activités ou cours
après-midi**
Cours à 13h20

Fin des cours
15h30

Excepté le mercredi :
Fin des cours à 11h30

Étude dirigée
15h30 - 16h30

GARDERIE

Le matin
à partir de 7h00
jusque 8h15

Le mercredi
à partir de 11h30
jusque 18h30

Le soir
à partir de 15h30
jusque 18h30

**Journées
pédagogiques**
à partir de 7h00
jusque 18h00

TEMPS DE MIDI

Le prix est calculé chaque année en fonction des subsides reçus par l'école et des dépenses faites pour le personnel de surveillance.

Un document vous sera remis pour la déduction fiscale dans le courant du dernier trimestre, pour autant que toutes les factures soient apurées.



Nous vous
rappelons que
**chaque enfant
qui participe
à la garderie
Imaje doit y
être inscrit.**

TARIFICATION EXTRASCOLAIRE*

	Matin	Soir -1h	Soir +1h	Mercredi			Journée péda- gogique
				-1h	-3h	+3h	
1 enfant à charge	1,00 €	1,00 €	2,50 €	1,00 €	3,00 €	5,00 €	6,00 €
2 enfants à charge	0,75 €	0,75 €	2,00 €	0,75 €	2,00 €	3,00 €	4,00 €
3 enfants à charge	0,50 €	0,50 €	1,50 €	0,50 €	1,50 €	2,00 €	3,00 €

*prix par enfant

& ENTRÉES & SORTIES

La **ponctualité** est de rigueur.

Se font **UNIQUEMENT par le champ de foire** (barrière verte).

Il est **interdit de faire passer les enfants par-dessus la barrière rouge** de la cour P1-P2.

Il est demandé aux parents de **ne pas garer leur véhicule sur le champ de**

foire, les trottoirs et de ne pas déposer son enfant sur le chemin.

Par sécurité, **les animaux ne sont pas acceptés** dans l'enceinte de l'école.

Il est **interdit de fumer** dans l'enceinte de l'école.

Sauf autorisation expresse, les parents n'ont pas accès aux locaux où se donnent les cours et les différentes activités pédagogiques durant la durée de ceux-ci.

MATERNELLE

L'accueil se fait en classe de 8h15 à 8h45 et les parents reprennent leur(s) enfant(s) en classe à la fin des cours.

PRIMAIRE

Entrée : avant 8h15 les enfants doivent se rendre **impérativement** à la garderie car la surveillance n'est assurée qu'à partir de 8h15.

Attention ! Pas de ballon durant cette période.

Les parents quittent leur(s) enfant(s) dans la zone « Bisous ».

Les enfants déposent leur cartable dans leur rang puis rejoignent les zones de jeux.

Sortie : les parents viennent rechercher les enfants dans les rangs sous le préau. Les enfants qui restent seront redirigés vers la garderie ou l'étude. À **16h30**, après l'étude, ils seront conduits à la garderie. Les enfants qui sortent sans leurs parents, doivent être en possession d'une carte de sortie, délivrable sur demande au secrétariat. Celle-ci sera renouvelable si la situation familiale a changé. Les enfants qui prennent le bus, doivent se rendre à l'arrêt de bus par le plus court chemin.

PAIEMENTS

Les factures seront établies tout au long de l'année et seront adressées au responsable légal de l'enfant. Veillez à bien noter la référence stipulée sur chaque facture en guise de communication. Dans une famille de plusieurs enfants, chaque facture doit être payée séparément. Les parents doivent donc veiller à payer les frais scolaires selon les obligations légales:

«[...] par le seul fait de la fréquentation de l'établissement par l'élève, ses parents s'engagent à s'acquitter des frais scolaires réclamés par l'établissement [...]»

Dans le cadre de la mission d'enseignement, les frais suivants peuvent être réclamés aux parents :

1. les frais d'accès et de déplacement à la piscine.
2. les activités culturelles et sportives (y compris les classes de dépaysement et activités extérieures).
3. les achats groupés facultatifs.

En dehors du cadre de sa mission d'enseignement :

1. frais de garderie (matin, midi et soir).
2. étude dirigée
3. frais pour les activités parascolaires.



Les frais suivants ne peuvent être réclamés aux parents

1. le journal de classe.
2. les photocopies.
3. le prêt de livres.
4. les frais afférents au fonctionnement de l'établissement.
5. l'achat de manuels scolaires.

Depuis cette année scolaire 2020 – 2021 la gratuité scolaire est appliquée pour les élèves d'accueil, M1 et M2.

En cas de non-réaction dans le chef des parents et de non-paiement, l'école se réserve le droit de faire appel à une société de recouvrement. Les parents supporteront alors les frais d'intervention de cette société.

ABSENCES

Sont considérées comme justifiées les absences motivées par :

1. l'indisposition ou la maladie de l'élève couverte par un certificat médical ou une attestation délivrée par un centre hospitalier.
2. la convocation par une autorité publique ou la nécessité pour l'élève de se rendre auprès de cette autorité, qui lui délivre une attestation.
3. le décès d'un parent ou allié de l'élève au premier degré. L'absence ne peut dépasser quatre jours d'école ouvrables.
4. le décès d'un parent ou d'un allié de l'élève à quelque degré que ce soit (habitant sous le même toit que l'élève). L'absence ne peut dépasser deux jours.
5. le décès d'un parent ou allié de l'élève du deuxième au quatrième degré (n'habitant pas sous le même toit que l'élève). L'absence ne peut dépasser un jour. Attention, les absences liées à un décès doivent être justifiées par une pièce justificative.

Toute absence pour d'autres motifs est considérée comme injustifiée.

Pour que les motifs d'absence soient reconnus valables, les documents justifiant les absences doivent être remis à

Toute absence doit être communiquée au secrétariat avant 9h00 par mail (secretariatfan@skynet.be) ou par téléphone (081/81.19.39).

En cas de maladie contagieuse, veuillez prévenir le plus rapidement possible la direction, le secrétariat ou le titulaire de classe.

la direction ou au secrétariat au plus tard le lendemain du dernier jour de l'absence lorsque celle-ci ne dépasse pas trois jours, et au plus tard le quatrième jour d'absence dans les autres cas.

Attention, **la direction doit impérativement signaler au Service du Droit à l'instruction les élèves qui se sont absentés au moins 9 demi-jours de manière injustifiée.**

ex: les absences pour anticipation ou prolongation des congés officiels.

Lorsque votre enfant est absent, veuillez nous faire savoir à qui nous pouvons transmettre le travail.

ACCIDENTS

Veillez suivre les directives données par l'assurance de l'école ADESIO et ne rien rendre au secrétariat.

En cas d'accident, trois documents vous sont remis :

1. un **certificat médical** à faire compléter au médecin.
2. une **attestation** à destination de votre mutuelle.
3. un **document explicatif**.



BULLETIN

Il permet à l'enseignant de faire un état des lieux à un moment bien précis de :

1. ce que l'enfant connaît déjà.
2. ce qu'il reste encore à faire pour atteindre le niveau de développement

des compétences visées. Il permet d'orienter et de guider au mieux dans de futures décisions.

Trois remises de bulletins sont réparties durant l'année scolaire pour les primaires.

L'étude est organisée selon vos besoins, **chaque lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 16h30**. Afin de respecter le bon climat de travail, l'enfant y restera toute la période.

ÉTUDE DU SOIR

Cette étude est dirigée.

Chaque enfant peut bénéficier de l'aide ponctuelle d'une institutrice. En cas de difficultés importantes, l'enseignante responsable communiquera ses constatations au titulaire de classe.

L'ultime contrôle des devoirs ou leçons vous revient. Cela vous permet de suivre l'évolution de votre enfant, **tout comme la signature quotidienne du journal de classe** est un gage de votre collaboration et investissement.

ÉVALUATION

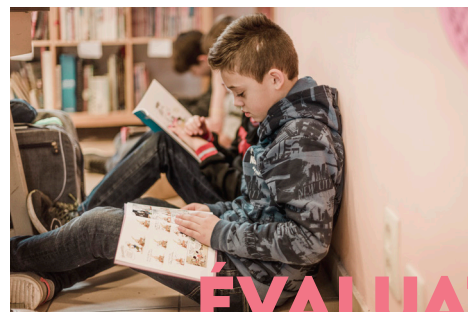
Nous pratiquons l'**évaluation formative**, celle-ci se déroule régulièrement en cours d'apprentissages.

Elle permet de prélever des indices de développement des compétences visées.

Des évaluations externes non certificatives ont lieu en P3 et en P5.

Des évaluations inter-diocésaines ont lieu en juin en P2 et P4.

L'évaluation externe certificative et liée au CEB a lieu en juin en P6.





COMPORTEMENT

L'enfant veillera à faire preuve de **respect** vis-à-vis des autres en ayant un langage correct, en évitant les agressions, disputes et autres formes de violence. Les menaces, humiliations, exclusions et autres formes de rejet seront sanctionnées.

À cet effet, notre école est labellisée école **SCP (soutien aux comportements positifs)**. Trois valeurs sont prioritaires : le

respect, l'autonomie, et la collaboration.

Ce dispositif vise à renforcer activement les comportements appropriés chez tous les élèves afin de favoriser la concentration et de maintenir un milieu d'apprentissage et d'enseignement harmonieux et sécurisant.

Si l'enfant n'entre pas dans le dispositif du SCP voici les différentes actions qui peuvent être entreprises :

- copie
- discussion avec l'élève
- lettre d'excuses
- perte de privilège
- punition
- envoi à la direction
- réflexion écrite sur son comportement
- réparation des dégâts
- tâches supplémentaires
- exclusion temporaire
- exclusion définitive



EXCLUSION DÉFINITIVE

Un élève régulièrement inscrit dans un établissement d'enseignement subventionné ne peut en être exclu définitivement que si les faits dont l'élève s'est rendu coupable portant atteinte à l'intégrité physique, psychologique ou morale d'un membre du personnel ou d'un élève, compromettent l'organisation ou la bonne marche de l'établissement ou lui font subir un préjudice matériel ou moral grave.

Sont notamment considérés comme faits pouvant entraîner l'exclusion définitive de l'élève :

1. Dans l'enceinte de l'établissement ou hors de celle-ci :

- tout coup et blessure portés sciemment par un élève à un autre élève ou à un membre du personnel de l'établissement ;
- le fait d'exercer sciemment et de manière répétée sur un autre élève ou un membre du personnel de l'établissement une pression psychologique insupportable, par menaces, insultes, injures, calomnies ou diffamation ;
- le racket à l'encontre d'un autre élève de l'établissement.

2. Dans l'enceinte de l'établissement, sur le chemin de celui-ci ou dans le cadre d'activités scolaires organisées en dehors de l'enceinte de l'école :

- la détention ou l'usage d'une arme.

Chacun de ces actes sera signalé au centre psycho-médico-social de l'établissement dans les délais appropriés, comme prescrit par l'article 29 du décret du 30 juin 1998 visant à **assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.**

TENUE VESTIMENTAIRE

L'enfant portera une tenue de ville qui correspond aux besoins et exigences d'une école fondamentale. Celle-ci doit être adaptée en fonction des saisons, des activités scolaires et des activités sportives.

Le port de ces différents vêtements n'est pas accepté :

- les tops à fines bretelles, les bustiers et tee-shirts au-dessus du nombril
- les tee-shirts de type «Marcel» (pour garçons)

- les tongs de plage, les mini-jupes ou minishorts
- les pantalons troués
- le maquillage

En période estivale, et ce, pour se protéger du soleil, le port du chapeau ou la casquette est nécessaire, mais pas à l'intérieur des bâtiments!

La tenue des élèves restera à l'appréciation de la Direction et de l'Équipe Éducative.

RÉSEAUX SOCIAUX

Il est interdit d'utiliser Facebook et autres réseaux sociaux (à l'école et à la maison) pour porter atteinte à l'image de l'EFAN, un(e) élève, parent et/ou membre de l'équipe éducative.

La page Facebook étant collective, merci d'y laisser des commentaires à visées collectives. Nous vous conseillons vivement d'installer un contrôle parental si vos enfants utilisent seuls certaines applications.



La protection de la vie privée de notre personnel, de nos élèves et de leurs parents est d'une importance capitale pour nous.

Nous traitons toutes les données en conformité avec les lois applicables dans notre pays comme celle concernant la protection des données à caractère personnel (RGPD).

Tous les traitements que nous effectuons sur les données sont licites, loyales et légitimes. Nous les utiliserons uniquement dans le cadre strict de l'école et nous ne les conserverons pas plus longtemps que les délais fixés par l'administration.

MATÉRIEL

L'enfant veillera à :

1. **prendre soin de son matériel ou celui mis à sa disposition.**

2. **ne pas apporter d'objets susceptibles de présenter un danger pour lui ou les autres** (canif, allumettes, pétards, briquets, bonbons et boissons énergisantes, cigarettes ...).

3. **ne pas apporter des objets qui ne sont pas indispensables au bon suivi de la scolarité**, et qui pourraient constituer des tentations inutiles (baladeurs MP3,

montres sonores, consoles de jeux, argent de poche ...).

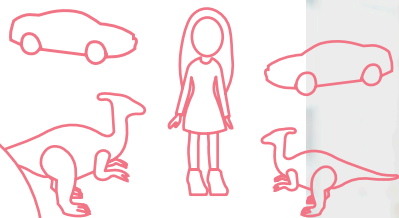
4. **ne pas utiliser de GSM durant le temps scolaire.**

Néanmoins, les enfants en possession d'un GSM doivent le placer dans une boîte sur le bureau du titulaire et il sera éteint durant la journée.

L'école décline toutes responsabilités en cas de perte, vol ou dégât.



Les jeux de l'école restent à l'école et les jeux de la maison restent à la maison !



LES PARENTS VEILLERONT...

D'un point de vue scolaire :

1. à vérifier et à signer les travaux lorsque l'enseignant le demande.

2. à signer chaque jour le journal de classe de l'enfant.

3. à vérifier que les devoirs ont été réalisés consciencieusement et les leçons mémorisées.

4. à vérifier à ce que l'enfant dispose toujours d'un **matériel en ordre** (crayon, ciseaux, colle, latte, équerre, stylo ...).

5. à contrôler régulièrement le cartable, le plumier, les fardes ... afin que les feuilles diverses ne soient ni égarées, ni détériorées.

6. à fournir un document signé par les parents

pour pouvoir exceptionnellement quitter l'école à midi ou pendant les heures scolaires. Ce document sera laissé à l'appréciation de la direction.

D'un point de vue hygiénique :

1. à signaler la présence de poux et à les traiter obligatoirement.

2. à garder au domicile l'enfant malade pour éviter toute contagion.

3. à s'assurer de la bonne hygiène corporelle de l'enfant.

GYM

La tenue réglementaire se compose : d'un short bleu ou noir, d'un tee-shirt blanc et de baskets avec semelles claires. **Le tout doit être nominatif et placé dans un sac de gymnastique.**

PISCINE

Maillot de bain, bonnet et essuie, le tout dans un **sac nominatif.**

POUR LE BIEN DE TOUS

L'ensemble des parties prenantes de la communauté éducative (personnel, enseignants, parents) fera preuve de **respect** :

1. en ayant un langage correct.
2. en s'interdisant les agressions, les disputes et autres formes de violence.
3. en s'interdisant les menaces, les humiliations, les exclusions et autres formes de rejet.

ALIMENTATION TOP QUALITÉ

COLLATIONS SAINES :

Potage bio : le mardi et le jeudi.
Le prix est de 60 cents par potage.
Le paiement est à effectuer au plus vite sur le compte BE47 2500 1681 9380 avec en communication : soupe collation, nom prénom et classe de l'enfant. Le talon de réservation avec le nom, prénom et classe de l'enfant est à rendre au secrétariat à la date indiquée sur le document. Soyez vigilants pour remettre le tout à temps ! Vous pouvez faire un seul virement par famille.

Les autres jours : pas de collation sucrée mais bien des fruits, des légumes ou des produits laitiers apportés du domicile.

Boissons : **chaque enfant doit posséder sa gourde d'eau.**
Les boissons sucrées ne sont pas admises.

REPAS CHAUDS :

La société TCO nous fournit les repas chauds et la soupe du midi. **Chaque mois, ils sont à réserver via le menu distribué aux enfants. Le paiement est à effectuer au plus vite sur le compte BE47 2500 1681 9380** avec en communication : repas chaud, nom, prénom et classe de l'enfant. Le talon de réservation avec le nom, prénom et classe de l'enfant est à rendre au secrétariat à la date indiquée sur le document. Soyez vigilants pour remettre le tout à temps ! Vous pouvez faire un seul virement par famille.

Si nous n'avons pas reçu de paiement, nous ne pourrions malheureusement pas commander de repas pour votre enfant. Plus aucun repas ne sera réservé une fois la date limite de réservation dépassée. **Si votre enfant est absent, veuillez le signaler au secrétariat, les repas ne peuvent être décommandés qu'à partir du troisième jour d'absence. Par contre, ils peuvent être retirés par vos soins à l'école, les deux premiers jours d'absence.**

ADRESSES UTILES

Le centre P.M.S.
rue de Dave 55 - 5100 Jambes
081/30.27.00

SeLiNa asbl (P.S.E.), centre de santé
rue de Dave 124 - 5100 Jambes
081/30.22.23

SECTION MATERNELLE

RÉCRÉATIONS HORAIRE

Matin
10h10 à 10h30

Temps de midi
11h40 à 13h00

Après-midi
14h20 à 14h40

En ce qui concerne l'arrivée en classe et le retour à la maison, il est impératif que l'enfant soit accompagné par un adulte.

Afin de ne pas perturber le début des activités et de vivre un moment d'accueil privilégié, il est demandé que l'enfant soit en classe pour 08h30, heure à laquelle les jeux libres débutent. Les activités proprement dites, prennent place dès 08h45. Les parents sont invités à quitter la classe quand il sonne.

DÉTAILS PRATIQUES

Il est **vivement conseillé d'inscrire le nom de l'enfant sur ses effets personnels** (vêtements, cartable, boîtes à tartines ...).

Il faut immédiatement et obligatoirement **signaler à l'enseignante si votre enfant a des poux**. Il est bien entendu obligatoire de traiter les cheveux de l'enfant concerné, ainsi que les écharpes, les bonnets ...

SIESTE

La sieste est libre et a lieu après le repas de midi. **Si des langes sont nécessaires, ils sont fournis par les parents ainsi qu'une boîte de lingettes.**

Activités le matin de **08h30 à 11h40** et l'après-midi de **13h00 à 15h30**. Le mercredi, les cours se terminent à **11h30**.

PROJET PÉDAGOGIQUE

« DÉCRET MISSION »



Le projet pédagogique s'articule autour de ces différentes facettes :

- Vivre la démocratie au quotidien.
- Créer un contexte d'apprentissage favorable.
- Ouvrir l'école aux parents et à d'autres partenaires.
- Constituer de véritables équipes éducatives.
- Conduire chacun des élèves aux compétences et savoirs attendus.
- Organiser des bilans.
- Préparer aux choix professionnels en dépassant les limites sociales et culturelles.

Pour atteindre ces objectifs, **nous pratiquons l'évaluation formative** qui se déroule régulièrement en cours d'apprentissage. Elle permet de prélever des indices de développement de la compétence visée. Elle vise à réguler l'apprentissage et à modifier les contenus, les moyens, les stratégies, ... Ce qui

amène l'enfant à se situer en cours d'évolution.

Le **bulletin** représente un état des lieux à un moment bien précis :

- de ce que l'enfant connaît déjà.
- de ce qu'il lui reste encore à faire pour atteindre le niveau de développement de la compétence.
- de l'orienter et de le guider au mieux dans de futures décisions.

Apprendre demande du temps, c'est pour cela qu'**il n'y a que 3 bulletins durant l'année** de la P1 à la P6.

Des rencontres avec l'équipe éducative sont organisées afin de sensibiliser les différents acteurs du développement de l'enfant.

- Réunion de rentrée en septembre.
- Rencontre enseignant-parents en novembre.
- Rendez-vous ponctuels selon les besoins.
- Réunion des parents fin juin.

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement est propre à chaque école. Construit à partir d'un cadre de références, il privilégie certaines valeurs, sans pour autant exclure les autres. Ce projet, tout en respectant la personnalité de chacun, vise à développer les compétences, les savoir-faire et savoir être des différents acteurs de l'école.

L'action de l'équipe éducative portera plus particulièrement sur les priorités suivantes :

L'éducative développera des actions afin de **mieux vivre en harmonie** avec soi, les autres et l'espace. Un programme d'amélioration du climat scolaire a été mis en œuvre dès septembre

2019 : « soutien aux comportements positifs » (SCP). La pédagogie s'efforcera d'**assurer la continuité des apprentissages afin d'amener chaque enfant à devenir un vrai lecteur**. Elle proposera d'installer les stratégies de lecture en créant des outils communs aux quatre cycles.

Convaincus, que **l'homme se réalise pleinement dans sa relation à Dieu**, nous nous proposons aussi :

- D'enraciner la relation pédagogique dans l'Amour de Dieu tel que Jésus l'a révélée.
- D'annoncer la Bonne Nouvelle du Christ.
- D'offrir à chacun la liberté, de construire sa propre identité en relation avec Dieu et en se sentant interpellé par l'Evangile.

Pour réaliser ce projet, l'équipe éducative se propose :

- D'entretenir vivante la mémoire de l'événement fondateur : la vie, la passion, la résurrection.
- De construire son identité en donnant progressivement un sens à la Vie.
- D'offrir des lieux et des temps de ressourcement, de prières véritables, d'expériences spirituelles, de célébrations et de partage.

Au cours de chacune de ces étapes, l'enfant sera invité à développer ses savoirs, savoir-faire et savoir-être : tout en s'adaptant à son évolution. Pour ce faire, la pédagogie sera principalement active en interpellant l'enfant, le plaçant en situation de projets à réaliser, de défis à relever.

Elle pourra lui donner le dynamisme nécessaire pour passer du « désir naturel » d'apprendre à « l'acte difficile » d'apprendre. La présence d'enseignants accueillants, le sollicitant en permanence, lui permettra de se développer sur tous les plans :

moral, intellectuel, affectif, social et physique. Des évaluations régulières permettront à l'enfant et à ses parents de constater la progression.

Expérimenter la réalité de la vie sociale :

- Apprendre à vivre avec les autres se réalise au quotidien.
- Devenir partenaire dans le choix, l'organisation, la réalisation, l'évaluation des différentes activités.
- Se connaître en identifiant progressivement ses sentiments et ses opinions.
- Vouloir vivre avec les autres et pour les autres : la base de tout climat d'écoute, d'expression et de dialogue.
- Apprendre à exprimer ses émotions, à les faire comprendre aux autres, à participer à la vie d'un groupe.

Outre la direction et les enseignants, **l'appui et la collaboration des parents se révèlent indispensables** afin d'œuvrer ensemble au développement harmonieux des jeunes. Nous tenons à souligner le lien qui unit l'école et les familles. C'est en collaboration avec elles que l'école peut et veut remplir ses missions. Les parents, individuellement ou en étant membres actifs de l'association des parents, sont invités à prendre part à la vie de l'école. Les élèves, leurs parents et l'équipe éducative peuvent compter sur l'aide du centre PMS de Jambes.

Tous unis pour l'éducation et l'épanouissement des enfants de notre école.



PROJET ÉDUCATIF

Propositions d'éducation :

En étroite collaboration avec vous, parents, **nous souhaitons que votre enfant puisse** au sein de notre école :

Développer sa personnalité.

Accéder à l'autonomie et à l'exercice responsable de la liberté.

Devenir acteur de vie sociale, soucieux de justice et de paix.

Construire sa propre formation et identifier progressivement son profil personnel de vie.



Textes

L'Équipe Éducative
La Direction

Photographies

Laurine Mahieu

Graphisme

Sophie Demarche

